

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absent	1

Date de convocation :

31 mars 2021

Date d'affichage :

31 mars 2021

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 005-210501458-20210406-026_2021-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 06 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Thierry BAUD a donné procuration à Déborah BELIN – Caroline DANGEL a donné procuration à Claude ALLAIRE

Absent : Claude GUET

Claude ALLAIRE est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°026/2021 : PARTICIPATION A L'EVENEMENT « LIGNES DE CRÊTES »

Le Maire expose :

Pour 2021, la médiathèque municipale de Saint-Jean-Saint-Nicolas poursuit sa collaboration avec plusieurs bibliothèques du Champsaur Valgaudemar, dans le cadre de la manifestation Lignes de crêtes.

L'idée de ce projet est de favoriser les échanges, les rencontres, développer les publics mais aussi de coopérer à un projet commun de partage d'idées, de rencontres amicales entre bibliothécaires, de travailler en réseau, enfin de proposer une manifestation au cœur de l'automne pour les lecteurs du territoire.

Cette 10^{ème} édition aura lieu du 1er au 10 octobre 2021 avec différentes actions proposées dans les bibliothèques concernées.

Le Conseil Départemental peut être sollicité pour subventionner cette action dans le cadre de l'aide aux projets d'action culturelle des bibliothèques publiques.

Afin de coordonner au mieux le projet, c'est la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar qui déposera un dossier commun pour l'ensemble du projet et qui gèrera le budget de l'événement.

A ce titre, la commune doit s'engager à verser la somme de 350,00€ à la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar pour participer au financement du projet.

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal délibère et décide de :**

- ↳ **verser** la participation de 350€ à la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar pour la réalisation de « lignes de crêtes »
- ↳ **autoriser** le maire à signer la convention qui encadre cet événement

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

13 AVR. 2021